

Séance du 23 octobre 2025 à 18 heures 00 minutes
salle du conseil

Quorum : 8

Présents :

M. BERNARD Eric, Mme BONNENFANT Nicole, M. BOSSUYT Fabrice, Mme CHAUVET Marie-Line, Mme DUROUCHOUX Nathalie, Mme GANDOLFI Martine, M. LABBE Bruno, Mme LAURENS-PIGERE Stéphanie, M. LAVERGNE Pascal, M. PATOUR Régis, Mme PEROTIN Catherine

Procuration(s) :

M. BATY Vincent donne pouvoir à M. LAVERGNE Pascal, Mme ROUYER Brigitte donne pouvoir à M. BOSSUYT Fabrice

Absent(s) :

M. CUN Serge

Excusé(s) :

M. BATY Vincent, Mme JOURNAL Dominique, Mme ROUYER Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PEROTIN Catherine

Président de séance : M. LAVERGNE Pascal

1 - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 06 Octobre 2025

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : Mme DUROUCHOUX Nathalie

2 – Matériel pour l'école : détermination d'une enveloppe budgétaire

L'école souhaite acquérir du petit matériel pour son bon fonctionnement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une enveloppe budgétaire de 1 400 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 – Remplacement de la chaudière de la mairie

Suite à la visite de l'entreprise DUPRE, il s'avère que la chaudière de la mairie peut être réparée pour un montant de 558.43 € TTC, devis de remplacement de VAINC'EAU pour 7 003.51 € TTC,

Au vu des propositions, le Conseil Municipal, dans l'immédiat, décide de faire réparer la chaudière à la mairie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



4 – Aménagement de l'aire de loisirs : demande de subvention auprès du Département

Vu les devis :

– PROLUDIC	13 480.26 € HT
– GRAVIER DECOR	1 458.01 € HT
– PATOUR HORTICULTURE	414.60 € HT
– PEPINIERES DE CORME ROYAL	567.60 € HT

Montant total des travaux HT : 15 920.47 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre de la PACT 17 (Politique d'Aide aux Communes et aux Territoires), maintien du patrimoine

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	0	0
Conseil départemental	35 %	5 572.00
Sous-Total financement public (80 % maximum)	35 %	5 572.00
Fonds propres	65 %	10 348.47
Emprunts		
Sous-total collectivité		10 348.47
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		15 920.47

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Département

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 – Question diverse

- Projection photos par Rétaud environnement le 02 novembre.

Le Secrétaire de séance,

Fait à RETAUD
Le Maire,

